



# L'ÉLECTRO-HYPERSENSIBILITÉ ou E.H.S

## Introduction

Depuis toujours nous vivons dans un environnement électromagnétique et notre corps lui-même est régi par un processus de ce type, certes très faible, de 0,1 à 45Hz, mais indispensable parce que vital. Les battements rythmiques de notre cœur ainsi que nos mouvements respiratoires ne peuvent avoir lieu que grâce à des impulsions électriques dues à l'activité de nos cellules. Il en va de même pour les activités du cerveau, de nos muscles de nos gestes et réflexes, du sommeil, etc....

Mais ce corps, notre corps, sensible sensoriellement est aujourd'hui confronté, agressé, perturbé, souvent gravement par une exposition permanente et de plus en plus intense aux ondes électromagnétiques artificielles de tous genres, dues aux antennes relais et aux gadgets qui nous entourent et depuis peu, par celles du compteur Linky et du courant porteur en ligne (CPL) ou DURTY ELECTRICITY, nécessaire à son fonctionnement.

En fait, c'est le cumul des champs électromagnétiques émis et quelle qu'en soit la source, c'est ce brouillard électromagnétique ou Électro Smog dans lequel on nous impose de vivre qui va développer, et qui développe déjà, une intolérance décrite sous le terme de **Syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques** (SICEM) nous rendant **électrosensibles (ES) ou électro-hyper-sensibles (EHS)**.

Des témoignages sur ces symptômes, il en émerge de partout dans le monde depuis de nombreuses années, mais les cas ont beau se multiplier, les autorités sanitaires souvent financées par les industriels eux-mêmes, font preuve d'une étonnante volonté de ne pas se pencher plus sérieusement sur les problèmes dus à l'électro-sensibilité, abandonnant les patients à des médecins eux-mêmes abandonnés.

Cela va du médecin qui est un minimum informé à celui qui nie purement et simplement l'existence de ces problèmes, allant même jusqu'à dire que c'est une maladie "idiopathique" qui signifie "sans causes connues", ou que c'est le patient qui est "psychosomatique".

Mais aujourd'hui, l'électrosensibilité interpelle et pose de sérieux problèmes aux quelques médecins qui ne sont pas insensibles à la souffrance de ces patients. Ainsi, indiquent-ils être particulièrement frappés par la grande détresse de ces EHS ou ES du fait de la quasi impossibilité d'une éviction des nuisances alléguées.

L'électrosensibilité, outre les souffrances, posent de sérieux problèmes aux personnes atteintes, car les cas les plus graves mènent souvent une vie d'exil, à la recherche permanente des dernières zones abritées de ces ondes nocives.

Le Pr. BÉLPOMME, pour sa part s'en est fait une raison :

*"Il n'y a rien à attendre de la France, car nous sommes trop en retard. C'est pourquoi, je travaille en lieu direct avec l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et pour que ce dossier avance, il faudra encore multiplier les preuves scientifiques".*

Il faut admettre que, dans ce dossier sensible, aux enjeux industriels et militaires énormes, l'émergence d'un simple doute ou d'une confusion est aussitôt prétexte pour éclipser la reconnaissance d'une telle évidence.

Aujourd'hui, aux dires des spécialistes, plus de 6% de la population est victime de cette nouvelle pathologie et le nombre risque de doubler, voire tripler dans les prochaines années, soit environ plus de **dix millions de personnes** qui seront atteintes du syndrome d'électro-hypersensibilité.

Mais dans les hautes sphères de la finance, de l'industrie et de la politique, qui s'en soucie ?.....

---

## 1. Les ondes électromagnétiques

### Les ondes électromagnétiques (O.E.M)

Une onde est une vibration transportant de l'énergie qui se propage dans l'espace.

Une onde électromagnétique (OEM) correspond, elle, à un transfert énergétique sous forme d'un champ électrique couplé à un champ magnétique. Ces deux champs se propagent de façon ondulatoire à une distance proportionnelle à leurs puissances. La vitesse de propagation d'une OEM dépend de la nature du milieu qu'elle traverse.

Le courant électrique que nous fournit EDF est un courant de type alternatif (220V/50Hz) qui produit conjointement un champ dit électrique et un champ magnétique, lui aussi alternatif. C'est la succession des cycles "aller-retour" qui constitue l'onde.

Dans des fréquences très basses (en dessous de 30KHz) les champs électriques et les champs magnétiques sont pris en compte et considérés séparément.

Par contre, dans les fréquences supérieures (au dessus de 30KHz) les deux champs, électriques et magnétiques deviennent indissociables et sont appelés, soit "champ électromagnétique", soit "**onde électromagnétique**". C'est le cas pour le courant porteur en ligne ou CPL, dont la gamme de fréquences, de G1 à G3, est comprise entre 63,3KHz et 75KHz

Pour appréhender les effets biologiques des OEM, deux éléments de mesure sont nécessaires :

- Le niveau d'exposition (ou densité de puissance) qui dépend :
  - de la surface de matière interceptée par le rayonnement,
  - de la durée d'exposition.

- La dose absorbée qui dépend :
  - du niveau d'exposition,
  - du coefficient d'absorption du tissu et de sa perméabilité,
  - de la durée d'exposition.

Les ondes électromagnétiques sont entre autres amplifiées dans nos installations domestiques par l'introduction du courant porteur en ligne (CPL) indispensable au fonctionnement des compteurs Linky. Injecté en superposition au courant 220V, d'une fréquence de 50Hz (dite fréquence de base), ce CPL dont les fréquences fluctuent actuellement entre 63 et 75KHz, multiplie d'autant plus les effets radiatifs de ces ondes.

Exemple : une fréquence de 75KHz du CPL, superposée à la fréquence de base de 50Hz, va multiplier par 1500 la pollution harmonique initiale du courant 220V présent dans nos installations ( $75000/50 = 1500$ ) et ce 24h/24h.

Les sources des ondes électromagnétiques sont multiples. Il existe en permanence un champ électromagnétique naturel terrestre, variable selon la météorologie du moment, suivant qu'il fasse beau ou orageux.

Mais aujourd'hui les principales sources de champs électromagnétiques artificielles qui s'y ajoutent sont :

- l'électricité et son réseau de distribution mis en place dans les années 1950, réseau composé de lignes à très hautes, moyennes et basses tension,
- l'implantation d'antennes relais et différents émetteurs d'hyperfréquences,
- le développement exponentiel et l'utilisation des outils et gadgets électriques électroniques, radio-portatifs, tablettes numériques, téléphones portables, box, Wifi, baby-phones, ordinateurs, fours à micro-ondes, appareils électroménagers, ampoules fluo-compactes, trains, avions, radars, etc.....
- et depuis fin 2015, le déploiement des nouveaux compteurs communicants, dont le Linky et son CPL, ainsi que la mise en place des concentrateurs et nouvelles antennes relais, nécessaires à son exploitation.

A ce jour, en France, nombre des études soit disant officielles mais par trop souvent financées par les industriels eux-mêmes (EDF/ENEDIS, entre autres) et ce, avec la bénédiction de nos politiques, veulent nous laisser croire à la conformité et à l'innocuité des champs électromagnétiques et des radiofréquences. Là on est carrément dans le mensonge puisqu'au contraire, de nombreuses études publiées dans des revues médicales et scientifiques indépendantes et internationales, apportent des preuves irréfutables de la toxicité des champs électromagnétiques pulsés sur le vivant. D'ailleurs les études françaises ont été qualifiées "d'obsolètes" par le Parlement Européen, dans son avis voté en septembre 2008, critiques reprises et précisées dans une résolution votée le 4 avril 2009.

Face à ce déploiement et une désinformation flagrante, fomentée de toutes pièces, nous sommes plus que jamais entourés d'un brouillard d'ondes, ou "électro-smog", de plus en plus nocif et conjointement le nombre de personnes victimes d'hyper-électro-sensibilité (EHS) ne cesse d'augmenter.

Mais toujours peu de réactions de la part de nos autorités sanitaires et de nos pouvoirs publics. Toujours le même refus devant une telle évidence.

## 2. L'électrosensibilité et électro-hypersensibilité

### L'électrosensibilité

Quand un être vivant est exposé à un champ électromagnétique, des courants et des tensions sont créés dans son corps. Ses cellules, elles-mêmes d'origine moléculaires, reposent sur un langage d'électrons qui peut être perturbé lors d'expositions aux ondes électromagnétiques artificielles.

Notre corps, possède dans ses tissus, divers capteurs sensitifs qui l'informent en permanence de son état tensionnel réactif. Ainsi notre peau, notre plus grand organe des sens, est un bouclier naturel contre les agressions extérieures, qu'elles soient biologiques, chimiques ou électromagnétiques, mais jusqu'à une certaine limite.

Malheureusement, dans le cas d'irradiations électromagnétiques, notre peau n'est qu'une bien faible protection. Laissant passer ces rayonnements, ces derniers vont stimuler nos divers récepteurs sensoriels qui se trouvent dans le derme, l'hypoderme, les muscles, les vaisseaux, les articulations, les organes, les viscères ainsi que notre cerveau riche en cristaux de magnétite (ou oxyde naturel de fer) et par voie de conséquence provoquer divers symptômes pouvant aller jusqu'à une électro-hypersensibilité.

Sensible sensoriellement, notre corps présente une certaine fragilité face à ces nouvelles agressions dues aux champs électromagnétiques et radiofréquences artificiels. Il devient alors somesthésique d'où une électrosensibilité (EH) ou plus grave, une électro-hypersensibilité (EHS).

Si nous sommes tous plus ou moins sensibles aux ondes magnétiques ou électromagnétiques, les personnes EHS sont celles qui développent un syndrome grave d'intolérance à ces ondes et ces champs. En Europe on estime aujourd'hui à plus de 6% les personnes qui en sont victimes et 2 malades sur 3 seraient des femmes d'un âge moyen de 47 ans.

Il y a en réalité trois aspects à considérer, dépendants les uns aux autres, mais fondamentalement différents du point de vue des mécanismes biologiques en cause et des résultats cliniques. Il s'agit de l'intolérance, de la susceptibilité et de la sensibilité aux champs électromagnétiques ou "électro-hypersensibilité".

- L'intolérance est définie par les symptômes cliniques et biologiques qui apparaissent en présence de champs électromagnétiques pour un patient donné.

- la susceptibilité est matérialisée par la façon dont réagissent les sujets mis en présence de champs électromagnétiques, réactions qui peuvent différer d'un sujet à l'autre.

En fonction de la génétique propre à chacun, chez la plupart des personnes, l'organisme dans un premier temps arrive à se défendre, puis s'adapte. Par contre, pour d'autres en revanche, l'adaptation biologique n'est pas possible et l'organisme s'épuise et le syndrome d'intolérance au CEM apparaît. C'est le cas en particulier pour les personnes hémochromatiques (trop de fer dans l'organisme), ou celles atteintes de saturnisme (intoxication chimique au plomb), etc..... ou pour certaines personnes allergiques à certains produits chimiques (MCS).

A ces facteurs de susceptibilité génétique, peut s'ajouter la présence éventuelle de facteurs rapportés, tels l'implant de prothèses métalliques faisant antenne, l'existence d'amalgames ou couronnes dentaires métalliques, la pose de stimulateurs cardiaques, etc....

## L'électro-hypersensibilité

Liée aux deux mécanismes précédents, elle s'en distingue clairement sur le plan biologique et se définit d'abord et avant tout, par l'abaissement du seuil de tolérance clinico-biologique aux champs électromagnétiques, autrement dit par la survenue d'une intolérance pour des champs électromagnétiques d'intensité très faible et, par la suite, par l'extension progressive de cette intolérance à l'ensemble des fréquences de ces champs (extrêmement basses, basses et hautes fréquences, radiofréquences).

Il en arrive que certains malades, lorsque leur maladie s'est aggravée, deviennent même intolérants aux rayons ultraviolets et à la lumière visible, qu'elle qu'en soit la nature, artificielle ou naturelle, autrement dit à la totalité du spectre des fréquences.

### 3. Les effets des champs électromagnétiques sur le corps humain

#### Symptômes aux pollutions électromagnétiques

Les symptômes de l'électro-hypersensibilité sont très variables et ce vaste tableau clinique n'aide pas à la reconnaissance de cette maladie qui en fait, est un syndrome, un état de santé prédisposant à de nombreuses pathologies très différentes. Tout cela va, on s'en doute, à l'encontre même de la science traditionnelle positive car, l'électro-hypersensibilité ne répond pas à ses exigences très codifiées.

Mais avant que de parler des symptômes, il faut tout d'abord tenir compte de :

- l'ensemble des champs émis et les différentes sources pouvant créer un brouillard électromagnétique (antennes relais, box wifi, téléphone portable, compteur Linky et son CPL, etc....),
- la proximité des sources,
- l'intensité de champs,
- la durée d'exposition et (ou) sa répétition,
- la permanence de(s) l'émission(s) – pour le Linky et son CPL 24h/24h, malgré le déni d'EDF/ENEDIS),
- la posture statique de la personne (face à un écran, allongée dans son lit....) mais aussi dynamique (ex. : téléphoner en marchant),
- les effets cumulatifs, qui dépendent de nombreux facteurs, y compris l'intensité des ondes, leur fréquence, leur forme,
- les particularités biologiques des individus, et l'effet synergique de l'exposition à divers agents toxiques,
- la spécificité génétique de certains (ex. : hémochromatose : trop de fer dans le sang...)

Sur le plan médical on peut distinguer trois stades ou phases cliniques dans l'évolution de la maladie développée par les EHS et décrite sous le terme de syndrome d'intolérance aux champs électromagnétiques (SICEM) : une phase d'induction, une phase d'état, une phase évolutive.

**La phase d'induction** (ou latence) correspond à l'entrée dans la maladie. Celle-ci est caractérisée par l'apparition de certains symptômes tels que maux de tête, fatigue, insomnie, acouphènes, etc.... en réaction à une période plus ou moins prolongée d'exposition à des champs électromagnétiques. Une fois sur deux, la maladie est occasionnée par une utilisation abusive et régulière d'un téléphone portable sur une longue période (ex. : 1h/jour pendant plusieurs années).

Très souvent aussi, c'est l'utilisation d'un ordinateur, 6 à 8h/jour chez des sujets susceptibles ainsi que la wifi qui favorise de façon considérable l'induction de cette maladie.

Il en va de même pour une exposition prolongée à un champ électromagnétique émis par un transformateur électrique, une ligne à haute tension, un radar militaire, une antenne relais, une éolienne ou, aujourd'hui, aux radiations du CPL-Linky pollueur de nos lieux de vie.

Cette première phase se caractérise par des :

- douleurs et chaleur dans les oreilles,
- troubles cognitifs,
- maux de tête associés fréquemment à une raideur et douleur de la nuque avec une sensation d'étau crânien,
- troubles de la sensibilité superficielle (fourmillements, picotements, brûlures au niveau du visage, du cuir chevelu, du bras, sous la peau, ...),
- acouphènes, hyperacousie,
- troubles visuels,
- assèchement des yeux et des muqueuses,
- anomalies de la sensibilité profonde (faux vertiges, troubles de l'équilibre et de la marche),
- troubles musculaires, myalgies, spasmes, fasciculations,
- ictus paralytique (déficit soudain de la force musculaire dans l'un des membres),
- troubles articulaires.

Mais aussi par des

- électromyalgies dues à la présence d'atomes, de certains métaux dans les fibres des muscles et qui, en présence de radiofréquences ou de champs électromagnétiques vont provoquer soit des tétanisations très douloureuses, soit des ictus paralytiques
- électrogalvanismes générés par la présence dans la bouche de métaux, provoquant là-aussi, des champs électriques importants.

C'est le cas en particulier pour les couronnes au nickel-chrome, les amalgames au mercure, le cuivre, le laiton, le chrome-cobalt qui vont provoquer le plus souvent :

- des saignements des gencives,
- des douleurs maxillo-faciales,
- des gingivites, stomatites,
- des maladies parodontales, etc....

**La phase d'état** quant à elle, correspond à l'apparition des effets cliniques caractéristiques de la maladie. L'électrosensibilité du malade s'amplifie et se manifeste par des symptômes d'intolérance aux CEM de plus en plus sévères et de plus en plus fréquents. Il devient alors sensible à une intensité de plus en plus faible et un spectre de fréquences de plus en plus étendu. A ce stade les anomalies cliniques et biologiques sont encore réversibles bien que la perception des champs électromagnétiques persiste le plus souvent et se traduit par :

- des troubles cognitifs sévères : déficit de l'attention et de la concentration, perte de la mémoire immédiate,
- des insomnies, fatigues chroniques tendances dépressives,
- des symptômes végétatifs sympathromatiques, des oppressions thoraciques, tachycardies, tachyarythmie, malaises....

- des troubles digestifs (douleurs digestives, diarrhées)
- des troubles urinaires (mictions fréquentes et impérieuses voire incontinence),
- des troubles du comportement (irritabilité, violences verbales).

**La phase évolutive** qui est le passage d'anomalies purement fonctionnelles à la constitution progressive de lésions organiques et qui, de ce fait, deviennent irréversibles et peuvent être létales.

Aussi en l'absence de traitement et de protection, une telle évolution peut présenter des risques sévères :

Pour les enfants : anomalies psycho-neurologiques telles que dyslexies, troubles de l'attention, de la fixation à l'école, de la concentration, de la mémoire mais aussi autisme, Alzheimer précoce, épilepsie, tumeurs cérébrales.....

Chez la femme enceinte : avec répercussion pour les enfants à naître.

Chez les adultes : perte de mémoire, risques de syndromes confusionnels graves, cancers, mélanodermies, accidents cardiaques, AVC, perte de la libido, baisse de fécondité, de fertilité voire une stérilité, décès.

## **4. Moyens de protection**

### Protections et traitement des symptômes

Les traitements de l'EHS sont à ce jour très limités. Le meilleur conseil, c'est d'éviter au maximum la proximité des équipements électroniques, des micro-ondes, etc... Cela est plus facile à dire qu'à faire dans notre société moderne, noyée dans un véritable "électro-smog".

Comment s'en protéger :

- En s'éloignant des sources de pollution puisque l'intensité des rayonnements s'atténue rapidement avec la distance.
- En réduisant ou supprimant ces sources de pollutions et ce, en déployant des mesures de protection contre les champs électriques et les radiofréquences émanant de nos installations privées ou venant de l'extérieur.

#### A. Éloignements et déplacements géographiques

Pour les sujets désespérés, en phase d'état, la solution la plus efficace c'est la migration vers des endroits géographiques, non encore exposés aux influences nocives de tous champs électromagnétiques ou électriques, endroits appelés aussi "zones blanches", zones aujourd'hui menacées sur la volonté de M. Macron.

C'est généralement une solution qui n'est pas agréable pour la plupart des victimes (éloignement de la famille, problèmes financiers, etc....).

A ce jour, plusieurs de ces zones sont accessibles comme en Ariège ou dans les Alpes.

- Pour l'Ariège : *Association Zone Blanche en vallée de l'Artillac – Las Moulasses – 09420 Esplas de Sérrou* - ☎ 05 61 03 63 27 – 05 61 64 57 13 - [zoneblanche.artillac@orange.fr](mailto:zoneblanche.artillac@orange.fr).

- Pour les Alpes : Association Zone Blanche, chez Evaléco – SCI Tetris – 23 Route de la margiarde – 06130 Grasse  
ou : Mme Michèle RIVASI (Présidente), 9 Av. du Champ de Mars – 26000 Valence - [associationzonesblanches@gmail.com](mailto:associationzonesblanches@gmail.com).

## B. En réduisant ou supprimant les sources de pollutions dans les appartements et lieux de vie

- en refusant le compteur Linky par LR/AR auprès d'EDF/ENEDIS et de votre mairie.
  - en bloquant, ou atténuant les radiofréquences et les rayonnements nocifs émis par le CPL, par la mise en place d'un filtre passe-bas, immédiatement après le disjoncteur général (à faire installer par un professionnel pour raisons d'assurances). Mais attention aux ARNAQUES, car de nombreux filtres mis sur le marché ne sont que très partiellement efficaces.
  - en isolant momentanément une pièce de repos, votre chambre à coucher par exemple, à l'aide d'un "biorupteur" qui déconnectera automatiquement le réseau de la pièce lorsqu'il n'y aura pas de consommation électrique, et se remettra en route dans les 3 à 5 secondes en cas de besoins.
  - en vous assurant que tous vos appareils sont bien mis à la terre et que celle-ci est bien efficace.
  - et si votre compteur (même ancienne génération) et le disjoncteur général sont installés dans votre lieu de vie (couloir, cuisine....) neutralisez leurs radiations par la mise en place d'une cage Faraday, reliée à une terre indépendante de celle de votre installation domestique.
  - il est possible également de blinder et faradiser votre installation électrique (très onéreux) ou de vous protéger des radiations résiduelles de votre installation à l'aide de feuilles d'aluminium, ou, dans les copropriétés, en couvrant les sols, les murs, les plafonds avec des moustiquaires, des tissus en fils d'argent, des papiers peints spéciaux, des peintures au carbone..... mais ATTENTION, en faisant cela vous risquez de vous enfermer dans une cage Faraday, qui multiplierait alors les effets nocifs des champs électromagnétiques et des radiofréquences émanant de vos propres installations. Enfin, et cela autant que faire se peut, supprimer ou écarter les téléphones sans fil, la wifi, limiter les durées d'exposition aux écrans d'ordinateur, la durée des communications avec des téléphones mobiles, etc...  
Et si par malchance vous êtes en plus sensible aux produits chimiques ou victime d'une surcharge en métaux lourds due à une spécificité génétique ou autre, il sera également nécessaire :
  - que vous vous préserviez des produits chimiques ménagers et industriels,
  - que vous vous fassiez retirer le cas échéant vos amalgames dentaires et couronnes métalliques en respectant un protocole très rigoureux,
  - que vous preniez des antioxydants (vitamine B, C, acide alpha-lipoïque, NAC ou N-acétylcystéine, sélénium, etc...),
  - que vous vous soumettiez à une désintoxication aux métaux lourds ou chélation (administration de Déferoxamine ou de Déferasirox, en cas de saturation ferrique, telle qu'une hémochromatose par exemple).
- Mais ces traitements ne sont prescrits qu'en dernier ressort et nécessitent une surveillance rigoureuse car, ce ne sont pas des traitements sans conséquences.

*Un véritable parcours du combattant.*



## Reconnaissance de la maladie

Historiquement, les premiers cas d'électro-hypersensibilité remonteraient aux années 1960, chez des radaristes militaires. Mais le syndrome n'est devenu socialement visible qu'à partir de la démocratisation de la téléphonie mobile dans les années 1990.

Depuis 2009, l'électrosensibilité est reconnue comme une pathologie en France et la note d'information n° DGS/EA1/2014/171 du 26.05.2014, émanant de la Direction de la Santé précise quant à elle, qu'en application de la circulaire n° DSS/MCGR/DGS/2011/331 du 21.09.2011 relative à la rationalisation des certificats médicaux, "*les médecins seront à même d'apprécier au cas par cas, l'opportunité de rédiger un certificat médical et de décider du contenu approprié*". Officiellement donc, à demi-mots on reconnaît qu'il existe des problèmes dus aux CEM, mais insuffisamment pour donner des consignes sur la façon d'y répondre : **...Que chacun se débrouille !!!**...

Les médecins qui reconnaissent l'EHS sont rares car médecine et science exacte sont peu ébranlées par cette recherche de reconnaissance, et des erreurs de diagnostic peuvent être faites avec la fibromyalgie, le syndrome de fatigue avec une fatigue physique passagère, ou en qualifiant la maladie de maladie psychosomatique, de maladie mentale (schizophrénie ou syndrome dépressif).

Si, près de chez vous, vous ne trouvez aucun médecin capable ou ne voulant pas vous soigner, vous pouvez prendre attache avec l'ARTAC (Association de Recherche Thérapeutique Anti-Cancéreux) présidée par le Pr. Dominique BLEBOMME, Professeur en cancérologie et Directeur de l'European Cancer and Environment Research Institute (ECERI) qui, dès 2009 a proposé avec un réseau d'une quinzaine de médecins spécialisés dans ce domaine, de consulter les personnes atteintes de cette pathologie en croissance constante à l'adresse suivante :

*Consultation de Médecine Environnementale  
Pr. Dominique Belpomme  
Clinique Labrouste-Alleray – 52 rue Labrouste  
75015 PARIS  
☎ 01 44 19 53 29  
Métro Plaisance ligne 13 – code porte 276B*

Il vous sera alors proposé :

- un encéphaloscanner,
- une échographie carotidienne,
- des tests sanguins et urinaires (bilan électro-hypersensibilité)

et à la suite, un traitement de base adéquat.

Nota : et si vous avez besoin d'informations ou de conseils, vous pouvez également contacter :  
Mme Carine HOUSSAY [sicem.artac@gmail.com](mailto:sicem.artac@gmail.com).

## Conclusion

A priori, il ne devrait pas y avoir de raisons de s'opposer au progrès. Le progrès est en marche et il est fort probable que dans le devenir nous ayons quelque part l'obligation sinon de subir, tout au moins de s'y adapter et ce, bien qu'il ne faille pas accepter n'importe quoi.

Car il ne faut pas confondre une certaine défiance face au progrès et à l'évolution avec la préservation de l'être humain, de l'humanisme et de ses valeurs.

Comme l'a dit Albert Einstein, déjà un spécialiste dans l'énergie rayonnante dans les années 1950  
*"Il est hélas devenu évident aujourd'hui que notre technologie a dépassé notre humanité"*

La prudence dans ce domaine doit donc être de tous les instants. D'aucun diront que c'est une certaine réticence au progrès, à l'évolution, au changement.

En fait, ce n'est que la manifestation d'une certaine circonspection face au déviationnisme irresponsable des voyous de l'industrie et de la finance qui ne voient que le profit et ce, au détriment de la santé des autres humains.

Historiquement les premiers cas d'électrosensibilité diagnostiqués et reconnus en France, remonteraient aux années 1960 et depuis 1983, EDF est au courant de la nocivité des champs électromagnétiques (Rapport de Ph. Lefevre du Service d'Études de Réseaux EDF en date du 13.04.1983, classé confidentiel).

Depuis 1998, un nombre croissant de groupes indépendants et internationaux de chercheurs, de spécialistes et de médecins attirent l'attention des gouvernements et les autorités sanitaires sur les problèmes de santé grandissants, liés à l'exposition des CEM.

En 2011, c'est une résolution unanime du Conseil de l'Europe qui exhorte ses membres à abandonner les politiques de communications sans fil.....

En 2015, ce sont 190 médecins de 38 pays qui demandent, par un appel international, une protection efficace contre les expositions aux CEM (11 mai 2015).

Et, bien que 2016 ait été une année riche en nouvelles preuves scientifiques et alertes sanitaires au sujet des risques liés aux ondes électromagnétiques et l'accroissement inquiétant des personnes qui deviennent EHS, qu'en Angleterre, en Allemagne, en Suède, en Australie et dans certains états des États-Unis, cette maladie soit déjà reconnue et soignée, il semble qu'en France, le bon sens et la prudence ne soient pas des critères pour nos gouvernants.

Chez nous, les services de l'État freinent des quatre fers, se basant sur des résultats falsifiés et le plus souvent minorés, publiés par des laboratoires à la botte des trusts industriels, financiers de leurs recherches et qui, comme par hasard, ne trouvent aucun effet nocif imputable aux radiations et ce, en totale contradiction avec les conclusions des chercheurs indépendants qui eux, dénoncent des résultats alarmants.

Et c'est alors que, pour contre attaquer et créer les doutes, ces maffieux de l'industrie, de la finance et de la politique tentent de discréditer insidieusement les honnêtes lanceurs d'alertes par une campagne calomnieuse et de fausses accusations, relayés en cela par des médias muselés, dépendants, serviles et cupides.

Et pourtant, déjà un peu partout dans le monde, nombre de tribunaux donnent raison à ces chercheurs indépendants, confirmant des connaissances datant de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale occultées pour des raisons commerciales et mercantiles que l'on connaît.

.... *"Peut-être les signes précurseurs de l'effondrement prochain du dogme de l'innocuité des micro-ondes !"* ....

Si cette confirmation, sur la dangerosité des CEM se généralise, nos dirigeants et nos politiques ne pourront plus jouer aux autruches bien longtemps car, trop d'études nationales et surtout internationales indiquent qu'il est urgent de tout mettre en œuvre pour réduire la surexposition aux CEM de basses et hautes fréquences, causes des syndromes d'électro-hypersensibilité (EHS).

En attendant, nous baignons de plus en plus dans un brouillard électromagnétique artificiel, brouillard qui s'intensifie et s'immisce perfidement dans nos lieux de vie, grâce en autre au nouveau compteur soi-disant intelligent, Linky et son courant porteur en ligne, le CPL, suivi bientôt par les compteurs Gaspar et Aquarus, eux aussi émetteurs de radiofréquences nocives.

Mais face à ce danger grandissant quelques lueurs d'espoir semblent se profiler :

- au sein de l'ARTAC, l'initiative du Pr. Belpomme, entouré de quelques médecins, ont décidé depuis 2009, de prendre en charge les malades qui se disent présenter une électrosensibilité.
- en Ariège et dans les Alpes, la création de zones blanches, derniers refuges pour les plus atteints,
- l'émergence d'associations et de collectifs de défense des EHS tels que les Électrosensibles France, Priartem, les Cosmonautes 45EHS-Loiret, POEM26, le C.I.S.S, etc...

On sait que ça bouge, mais doucement, tout doucement.

Aussi, c'est à nous de monter au créneau, de nous prendre en main, de réagir devant le déni ou l'ignorance de trop nombreux médecins confrontés aux syndromes de l'EHS et à nos souffrances.

**Un médecin a le droit de se tromper mais pas  
celui d'ignorer.  
Alors, à nous de nous défendre et si  
nécessaire de crier, crier jusqu'à ce que l'on  
nous entende !!!**

A moins que vous ne préfériez finir votre vie, affublée d'un scaphandre ou d'une combinaison spatiale pour vous protéger des radiations électromagnétiques ?

**A vous de choisir !!!!....**

---

*PRIARTEM 5, cour de la ferme St Lazare - 75010 Paris ☎ 01 42 47 81 54 - [contact@priartem.fr](mailto:contact@priartem.fr)*

*Les Cosmonautes 45EHS-Loiret ☎ 02 38 66 15 39*

*POEM26 (Prévention Ondes Electromagnétiques Drôme) 5, rue de Lionnes – 26100 Romans - [poem26@ymail.com](mailto:poem26@ymail.com)*

*C.I.S.S. (Santé Info Droits) ☎ 01 53 62 46 30*